

# PERMIS AM (formation BSR)

**TARIF TTC : 290 €**

## DEROULEMENT DE LA FORMATION :

- 2h de théorie,
- 2h plateau (hors circulation),
- 3h de circulation,
- 1h de sensibilisation aux risques routiers.

## INFORMATIONS PRATIQUES :

Le permis AM permet de conduire dès l'âge de 14 ans révolus un cyclomoteur d'une cylindrée de 50 cm<sup>3</sup> maximum ou d'une puissance maximale de 4 kW (voiturettes ou quads dont la cylindrée n'excède pas 50 cm<sup>3</sup>)

## EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES :

- Une paire de gants aux normes CE,
- Un casque aux normes CE de moins de 5 ans avec 4 bandes réfléchissantes,
- Une paire de chaussures montantes (pour protéger la malléole)
- Une veste ou un blouson qui se ferme complètement (coupe-vent seul interdit)

## PIECES A FOURNIR :

- Photocopie d'une carte d'identité, passeport ou titre de séjour (en cours de validité),
- Photocopie d'une pièce d'identité du représentant légal,
- Justificatif de domicile avec attestation d'hébergement,
- 1 photo d'identité norme NF /ANTS / E.PHOTO,
- Attestation ASSR1



Rejoins-nous sur **Beurepaire Conduite** Instagram

**Mail** : [beurepaire-conduite@orange.fr](mailto:beurepaire-conduite@orange.fr)

**Web** : [www.beurepaire-conduite.com](http://www.beurepaire-conduite.com)

**Tel** : 04 74 79 75 48

Agrément préfecture : E1703800180

Société ICF Initiative Conduite et Formation SASU

# PERMIS AM option quadricycle léger à moteur (voiturette)

**TARIF : 350 €**

## DEROULEMENT DE LA FORMATION :

- 2h de théorie en salle,
- 5h en circulation,
- 1h de sensibilisation aux risques routiers.

Heure supplémentaire théorie : 15€ TTC

Heure supplémentaire pratique : 40 € TTC

## INFORMATIONS PRATIQUES :

- Toute personne souhaitant conduire un quadricycle léger entrant dans la catégorie concernée,
- Être âgée d'au moins 14 ans,
- Être détenteur de l'ASSR 1 OU 2 ou ASR,
- Autorisation parentale pour les mineurs,
- Accessible aux personnes handicapées : besoins spécifiques adaptés,
- Véhicule appartenant à l'auto-école, donc équipé des doubles commandes.

## ATTENTION :

- Le suivi de cette formation ne vaut pas reconnaissance du suivi de l'option cyclomoteur,
- Sont dispensés :
  - ✓ Les personnes nées avant le 01/01/1988,
  - ✓ Les personnes nées après le 01/01/1988, titulaires d'un permis (hors AM).



Rejoins-nous sur **Beaurepaire Conduite** Instagram

**Mail** : beaurepaire-conduite@orange.fr

**Web** : www.beaurepaire-conduite.com

**Tel** : 04 74 79 75 48

Agrément préfecture : E1703800180

Société ICF Initiative Conduite et Formation SASU